

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 13315 Numéro SIREN : 501 091 953 Nom ou dénomination : 4 M COMPAGNIE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2021 sous le numéro de dépôt 67403



20210674032019

DATE DEPOT : 19/07/2021

N° DE DEPOT : 67403

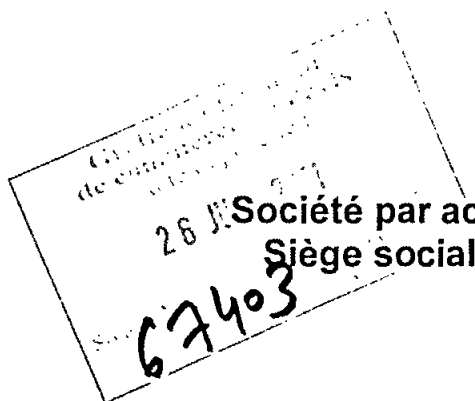
N° GESTION : 2012B13315

N° SIREN : 501091953

DENOMINATION : 4 M COMPAGNIE

ADRESSE : 26B rue Traversière 75012 Paris

MILLESIME : 2019



4 M COMPAGNIE

Société par actions simplifiée au capital de 300 100 €

Siège social : 26bis rue Traversière, 75012 PARIS

501091953 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUILLET 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 29 435,10 € de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - 5% à la réserve légale..... | 1.471,76 € |
| - le solde à titre de dividendes aux associés..... | 27.963,94 € |
- outre une somme complémentaire de 11.049,06 € prélevée sur le compte
 « autres réserves », soit un dividende total de 39.013 €, soit 1,30 € par titre

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 39.013 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

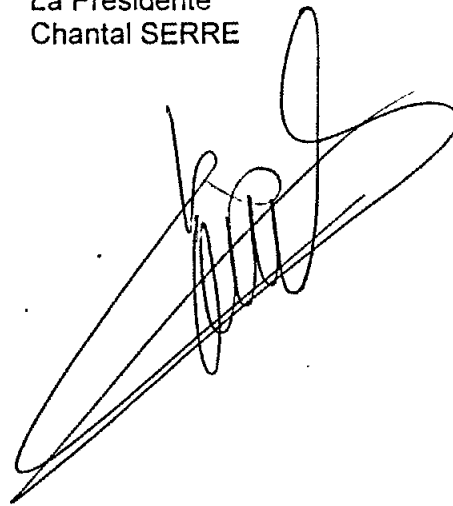
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2016 : dividende de 39.013 €, éligibles à la réfaction de 40%
- Exercice clos le 31 décembre 2017 : dividende de 42.014 €, éligibles à la réfaction de 40%
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : dividende de 39.013 €, éligibles à la réfaction de 40%

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juillet 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Chantal SERRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Chantal Serre, the President mentioned in the text above.



Hervé MENARD
Sarl Reboot
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

SAS 4M COMPAGNIE

26B rue Traversière

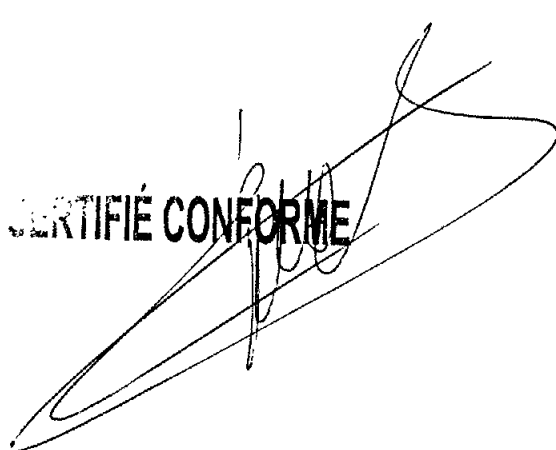
75012 PARIS 12EME ARRONDISSEMENT

Exercice clos le : 31 décembre 2019

APE : 6420Z

SIRET : 50109195300049

CERTIFIÉ CONFORME



SOMMAIRE

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS

	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat synthétique	6
Compte de résultat synthétique	7

BILAN - ACTIF

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/19	Valeurs nettes au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage, indus				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	989 980	989 980		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	989 980	989 980		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients (3)	3 142	3 142		
Clients Factures à établir (3)				
Autres (3)	246 039	262 013	-15 973	-6
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	76	56	20	36
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 764	4 070	-306	-8
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	253 021	269 281	-16 259	-6
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 243 001	1 259 261	-16 259	-1

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	300 100	300 100		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	14 439	12 360	2 079	17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	12 537	12 052	485	4
Report à nouveau	23	23		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	29 435	41 577	-12 142	-29
SITUATION NETTE	356 534	366 111	-9 578	-3
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	356 533	366 111	-9 578	-3
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	125 866	146 573	-20 707	-14
Emprunts et dettes financières diverses (3)	45 964	34 963	11 001	31
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	3 600	3 773	-173	-5
Fournisseurs, factures non parvenues	4 800	4 800		
Dettes fiscales et sociales	16 258	13 061	3 197	24
Dettes immobilisations et comptes rattachés	689 980	689 980		
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	886 468	893 150	-6 681	-1
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 243 001	1 259 261	-16 259	-1
(1) Dont à plus d'un an	104 909	125 866		
(1) Dont à moins d'un an	781 559	767 284		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	60 000	100	60 000	100		
Montant net du chiffre d'affaires	60 000	100	60 000	100		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 143	4			2 143	
Autres produits			126		-126	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	62 143	104	60 126	100	2 017	3
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	11 549	19	6 696	11	4 853	72
Impôts, taxes et versements assimilés	865	1	942	2	-77	-8
Salaires et traitements	54 385	91	46 715	78	7 669	16
Charges sociales	20 902	35	16 412	27	4 490	27
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	15		13		2	18
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	87 715	146	70 778	118	16 937	24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-25 573	-43	-10 653	-18	-14 920	140
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS 4M COMPAGNIE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	50 000	83	50 000	83		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4		3		1	16
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	50 004	83	50 003	83	1	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 670	3	2 393	4	-723	-30
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 670	3	2 393	4	-723	-30
RÉSULTAT FINANCIER	48 334	81	47 610	79	724	2
RÉSULTAT COURANT avant impôts	22 761	38	36 957	62	-14 196	-38
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-6 674	-11	-4 620	-8	-2 054	44
TOTAL DES PRODUITS	112 147	187	110 129	184	2 018	2
TOTAL DES CHARGES	82 711	138	68 552	114	14 160	21
Bénéfice ou Perte	29 435	49	41 577	69	-12 142	-29

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

4M CIE

Capital social : 300100 €

Siège social : 86, RUE DE CHARENTON 75012 PARIS

RCS 501091953

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/19

ALI AISSA

39, RUE DE MOSCOU

75008 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE DE PARIS

Exercice clos le 31/12/19

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4M CIE relatif à l'exercice de 12 mois, clos le 31/12/2019.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et selon les dispositions du règlement (UE) n°537/2014. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous attestons que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, et notamment qu'il n'a pas été fourni de services autres que la certification des comptes interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) précité, ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatif à la justification de nos appréciations, les travaux effectués portant notamment sur les principes comptables et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

4 Vérifications du rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permettra de toujours détecter une anomalie significative qui existerait. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et selon les dispositions du Règlement (UE) n° 537 / 2014, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, de formuler une certification avec réserve ou un refus de certifier. Nos conclusions s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des circonstances ou événements futurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, et évaluons si les comptes annuels reflètent les effets des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous relatons à la direction l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Fait à Paris, le 20 juin 2020

